Agence canadienne d'inspection des aliments | Canadian Food Inspection Agency

Protection accrue de la santé des animaux contre l'ESB

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), communément appelée « maladie de la vache folle », se propage lorsque les bovins consomment des aliments du bétail contaminés par des protéines provenant d'animaux infectés.

Chez les bovins infectés, l'ESB se concentre dans certains tissus appelés des matières à risque spécifiées (MRS). Par souci de protection de la santé publique, on retire ces tissus chez tous les bovins abattus pour la consommation humaine. Afin de prévenir la propagation de l'ESB chez les bovins, le gouvernement du Canada a interdit la plupart des protéines, y compris les MRS, provenant des aliments du bétail en 1997. À compter du 12 juillet 2007, des mesures de protection accrues de la santé animale entreront en vigueur pour faciliter l'élimination de l'ESB au Canada. Les MRS seront interdites dans tous les aliments pour animaux, les aliments pour animaux de compagnie et les engrais.

Le retrait des MRS de l'ensemble de la chaîne alimentaire animale vise à réduire les risques associés à la contamination possible des aliments du bétail pendant la production, la distribution, l'entreposage ou l'utilisation. L'application de la même mesure aux aliments pour animaux de compagnie et aux engrais permettra de s'attaquer plus facilement à la possibilité que les bovins et autres animaux soient exposés à ces produits.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) exige qu'on détecte les MRS et qu'on les gère efficacement jusqu'à leur élimination. Un permis est requis pour quiconque manipule, transporte ou élimine des MRS, y compris :

- Les éleveurs de bétail
- Les abattoirs
- Les établissements d'équarrissage
- Les fabricants d'engrais, d'aliments pour animaux de compagnie et d'aliments pour animaux
- Les établissements de gestion de déchets
- Les transporteurs

Ce système général exerce un contrôle permanent des MRS, afin qu'elles cessent de représenter un risque pour la santé des animaux. En réduisant au minimum les possibilités de propagation de l'ESB, le Canada multiplie les progrès vers l'éradication éventuelle de la maladie au sein du cheptel de bovins national.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures de protection du Canada contre l'ESB, communiquez avec l'ACIA en composant le 1-800-442-2342 ou visitez le site Web suivant : **www.inspection.gc.ca/esb**.

P0520-06
N° de catalogue : A104-52/1-2006
ISBN 0-662-49691-4

Canada